

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE

**Sur la commune de FRANCHEVILLE (Rhône), 219 rue Joliot Curie
au sein d'une copropriété dénommée L'ANTHRACITE,**

UN APPARTEMENT de type T1 au rez-de-jardin avec terrasse
ainsi qu'**UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT.**

Le tout cadastré section BE n° 53, 54, 71, 107 et 115 lots 6 et 37. Bien occupé.

**Outre les charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé
au Greffe, les enchères seront ouvertes
sur la mise à prix suivante : 70 000 € (SOIXANTE-DIX MILLE EUROS)**

**A l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de LYON,
se tenant au Palais de Justice à LYON, 67 rue Servient, salle 5.
LE JEUDI 20 MARS 2025 à 13 HEURES 30**

Il sera, aux requête, poursuite et diligence du :

La **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE**

MUTUEL CENTRE LOIRE, Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit et société de courtage d'assurance, immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 009 045 et au RCS de BOURGES sous le n° 398 824 714 dont le siège social est sis à BOURGES (Cher) 8 Allée Samuel Paty agissant par son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat **Maître Matthieu ROQUEL**, avocat au Barreau de LYON, 20 Boulevard Eugène Deruelle, LYON et après accomplissement des formalités prescrites par la Loi, procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur.

NOTA : - Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de LYON ;

- Les frais préalables de poursuite et de vente sont payables en sus du prix d'adjudication ;

- Tout enchérisseur devra se munir d'un extrait d'acte de naissance, ou pour une société d'un extrait Kbis, datant de moins de trois mois ;

- Une consignation préalable est obligatoire, dont le montant est fixé à 10 % de la mise à prix, en sus des frais dont le montant sera indiqué par l'avocat ;

- Le cahier des conditions de vente est déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de LYON où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

- Il est en outre rappelé que la vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la commission de surendettement.

S'adresser pour les renseignements à : La SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Société d'Avocats, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente, demeurant 20 Boulevard Eugène Deruelle, Le Britannia – Bat A -6ème étage - 69003 LYON – Tél. : 04.37.48.80.80.

VISITE : Le 7/03/25 de 10h à 12h par JURIKALIS
- 194 Rue Charles Germain - 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE - Tél : 04.74.68.37.19

Fait et rédigé par l'Avocat soussigné à LYON,

Le 6 janvier 2025

Matthieu ROQUEL